Syndicat national des métiers de l'insertion — Cfdt

8 avril 2008

SYNAMI-FLASH

N°28

# Le plan Espoir Banlieue sème le trouble dans les ML

## Incohérence totale, politique contradictoire, et double langage du Gouvernement et de la DGEFP !

### Depuis quelques jours, la mise en place du contrat d'autonomie fait grand bruit dans le réseau des ML/PAIO. Premières analyses et constats du Synami-CFDT

Depuis l'annonce officielle il y a quelques mois du plan Espoir Banlieue de Madame Amara, il demeurait difficile de mesurer ce qui constitue réellement ce plan. On avait bien noté 4 000 policiers supplémentaires dans les banlieues, quelques lignes de transports en commun supplémentaires pour désenclaver quelques quartiers, quelques Écoles de la 2ème chance supplémentaires, et un nouveau dispositif, le Contrat d'Autonomie, dont on ne savait à peu près rien. Le plan « Anti-glandouille » ressemblait fort à un « pétard mouillé... », d'autant qu'aucun financement n'était réellement annoncé.

Un pan du voile vient d'être levé via la publication d'un arrêté de la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DGEFP), en date du 21 mars, concernant la mesure contrat d'autonomie. 45 000 jeunes issus des quartiers en difficultés sont concernés sur 34 départements.

La cible de ces contrats est claire : les jeunes en difficultés à la recherche d'un emploi. La méthode est non moins claire : approche globale, et donc accompagnement social et professionnel.

Tous ceux qui pensent que les Missions locales répondent à ces définitions, elles qui sont présentes dans la totalité des quartiers en difficultés ont apparemment tout faux, car c'est à une procédure d'appel d'offre à laquelle on assiste pour la mise en place de ces actions ! Au mieux, les structures peuvent concourir, et elles sont associées au comité de pilotage départemental qui se met en place.

Certes, pour l'instant, il s'agit de crédits supplémentaires pour certains jeunes. Mais on avait cru comprendre dans les propos gouvernementaux que le maître mot de la réforme du service public de l'emploi, ainsi que le Grenelle de l'insertion, visaient à une meilleure efficacité entre les services, à une meilleure harmonisation des politiques au niveau territorial. Pour le coup, on est servi !

### 1 La DGEFP manie le double langage !

Le discours de l'État aux structures dans le cadre de la mise en place de la Convention Pluriannuelle d'Objectif (CPO ; circulaire DGEFP n°2007-26 du 12 octobre 2007) :

La circulaire rappelle que *« les missions locales (ML) et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) garantissent l'accès au droit à l'accompagnement prévu aux articles L 322-4-17-1 à L 322-4-17-4 du code du travail, en mettant en oeuvre les actions permettant aux personnes âgées de 16 à 25 ans révolus de s'insérer dans la vie active ».*

La même circulaire cite comme objectif principal pour la CPO *« un dialogue de gestion qui se traduise par la négociation d'objectifs, de moyens et de résultats au regard d'un diagnostic partagé des besoins du territoire pour l'accès des jeunes à l'emploi ».*

Alors, en quelques mois ;

- le réseau aurait-il déjà démérité ?

- Estime—t'on en « haut lieu » que les 45 000 jeunes visés sont une surcharge que le réseau n'est pas capable « d'absorber » ?

- La DGEFP, tout en prétendant « sécuriser », prépare t'elle le démantèlement du réseau via la généralisation des appels d'offres ?

Toujours est-il que, moins de six mois plus tard, sans concertation ou presque avec le réseau, et au mépris du diagnostic partagé, la même DGEFP procède par appel d'offres et sans aucun lien avec la CPO !

La CFDT s'est longuement exprimé sur les conséquences négatives que pouvait avoir la CPO sur les organisations de travail et la qualité de nos accompagnements (Synami-Flash 27). Mais, à tout le moins, la CPO va dans le sens de la cohérence et de la pérennité de nos actions. Pour la CFDT, dans ce contexte, un appel d'offres n'a pas de sens, y compris pour les finances publiques !
**Pire, si cette logique d'appel d'offres devait s'étendre, nous savons que la logique de concurrence et du moindre coût se traduirait immanquablement par une dégradation des conditions de travail, une régression sociale, et des services aux jeunes détériorés.**

### 2 Une ignorance manifeste de l'action avec les territoires !

Ce plan (comme d'habitude, mais quand cessera - t'on !) a été construit sans concertation avec les collectivités locales directement concernées. Les objectifs d'insertion et l'approche globale nécessitent pourtant a minima une bonne synergie des compétences mises en œuvre par les échelons de la puissance publique.

**C'est pourquoi le Synami-CFDT réclame, depuis 2005, des Contrats d'Objectifs et de Moyens à l'échelle régionale, pour l'efficacité de l'action, et des conférences des financeurs, pour stabiliser et faire évoluer positivement nos financements.**

### 3 Une inégalité de traitement entre les jeunes avec des conséquences redoutables !

La bourse du plan banlieue peut se révéler deux fois supérieure à l'allocation CIVIS (de 900 à 1800€). Le « bouche à oreille » dans les quartiers concernés aura vite fait de propager qu'il vaut mieux ne pas fréquenter la ML mais plutôt les nouveaux opérateurs !

**Pour le Synami-CFDT, c'est l'ensemble des jeunes, en fonction de leur situation réelle, qui doit pouvoir bénéficier de ce doublement.**

**La CFDT condamne la procédure de mise en place de ce nouveau contrat d'autonomie. Nous seront vigilants sur sa mise en place et les impacts sur le réseau.**


| | | | |
|---|---|---|---|
| | **2/8, rue Gaston Rebuffat 75740 Paris Cedex 19** | | **01.56.41.51.51** |
| | **01.56.41.51.81**<br>**01.56.41.51.77** | | E.mail **: synami@pste.cfdt.fr**<br>Site **: www.pste-cfdt.org** |


Je souhaite recevoir les infos du Synami par mail ☐ Je souhaite adhérer au Synami

Nom : ……...Prénom : …….

Emploi : ……..Type de structure :…….

Structure : ……..……Ville : ……..…… Département ……

Adresse personnelle : ……..……..

Code Postal :……..Ville : …….

Téléphone : …../…../…../…../….. E-mail : ……..…….